

Armateurs de France accueille la décision de l'OMI en faveur d'un avenir maritime responsable

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 16 AVRIL 2018

L'empreinte environnementale du transport et des services maritimes, notamment l'enjeu de la réduction des émissions atmosphériques, sont au cœur des préoccupations d'Armateurs de France.

173 pays étaient représentés lors du 72^{ème} Comité de protection de l'environnement du milieu marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui s'est réuni à Londres du 9 au 13 avril 2018. Au côté d'organismes experts de notre secteur, Armateurs de France a pris part à la délégation française.

Au terme des discussions, l'OMI a arrêté sa stratégie visant à :

- la réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (à la tonne par kilomètre) par les navires d'ici 2030, tout en poursuivant l'action menée pour atteindre 70 % d'ici à 2050,
- la réduction du volume des émissions d'au moins 50 % en 2050 par rapport à 2008, tout en poursuivant l'action vers la décarbonation totale du transport maritime.

Armateurs de France salue le consensus qui a permis d'arriver à un accord et constate avec satisfaction que l'OMI a confirmé son rôle de premier régulateur en matière de transport maritime international. Ce signal fort démontre l'importance de traiter ces sujets au niveau global. La détermination de l'OMI permettra d'éviter l'adoption mesures régionales qui amoindrirait les règles d'équité entre les Etats.

Pour Jean-Marc Roué, Président d'Armateurs de France, « *les mesures aujourd'hui connues et envisagées (par exemple la vitesse éco responsable ou les carburants alternatifs) permettant de réduire l'empreinte des gaz à effet de serre du transport maritime mondial ne suffiront cependant pas à atteindre l'objectif ambitieux de la décision du 72^{ème} MEPC de l'OMI. Dès à présent, Armateurs de France plaide pour un grand plan de recherche et d'innovation français voire européen au bénéfice de la décarbonation des futurs navires de commerce.* »

Les entreprises de transport et de services maritimes françaises sont déjà engagées dans ce processus de réduction de l'empreinte carbone de l'industrie du shipping, avec un double objectif :

- une diminution globale des émissions atmosphériques, qui est aussi un enjeu de santé publique,
- un recours à d'autres sources d'énergie, laissant une plus large place au renouvelable, incluant notamment le biogaz qui est pour nous une piste d'avenir à soutenir et à développer.

Contact presse :

Agnès Rincé

01 53 89 52 42 / 06 24 35 45 43

a-rince@armateursdefrance.org